



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	30

Date de la convocation**27 mars 2024****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à dix-huit trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT
 Mme Cindy ARNASSALON par Mme Karine GATIBELZA
 Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON
 Mme Francia ROSAMONT par M. AJAS Patrick
 M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

Absents : Mme Sonia MERCADIER ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2024/04/49**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ESPACE THERMOLUDIQUE DE RAVINE CHAUDE**

L'espace Thermoludique de Ravine Chaude de la ville de Lamentin est un établissement public administratif communal. Il assure des missions liées à la baignade et à la détente dans l'eau d'une manière générale et au bien-être.

Afin de permettre l'espace Thermoludique de Ravine Chaude d'assurer ses missions et de voter son budget 2024, il est demandé au Conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000,00 € à la structure.

Le Conseil municipal

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant, la nécessité d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'espace Thermoludique de Ravine Chaude ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000,00 € à l'espace Thermoludique de Ravine Chaude au titre de l'exercice 2024.

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SWPOTILLE

